

Communiqué de presse

03.09.19

L'ADEME Île-de-France lance la 2^{ème} session 2019 de son appel à projets « Economie Circulaire & Déchets en Île-de-France »

Le contexte mondial d'augmentation de la population et de diminution des ressources et matières premières impose de passer d'une économie linéaire vers une économie circulaire. Si nous ne changeons rien, nous consommerons 183 milliards de tonnes de matières premières dans le monde en 2050 contre 85 milliards de tonnes actuellement. Certaines ressources sont déjà surexploitées, ou en voie d'extinction. De la même manière, cette consommation génère une production importante de déchets. Ainsi en France, 98 millions de tonnes de déchets ont été produites en 2012 par les ménages et les entreprises (hors déchets du BTP). Alors que la grande majorité des déchets ont été traités et valorisés, 19,5 millions de tonnes ont été envoyées en décharge.

Dans ce contexte, l'ADEME Île-de-France lance la 2^{ème} session 2019 de l'AAP « Economie Circulaire & Déchets en Île-de-France »

Cet appel à projets doit permettre à la fois d'accélérer l'identification et le montage de projets, mais aussi de favoriser et d'accompagner les synergies organisationnelles entre différents acteurs régionaux. Il cible les collectivités territoriales, les établissements publics (tels EPA, EPIC, EPST, EPS etc.), les associations et fondations, les entreprises et les acteurs privés et couvre

9 volets thématiques ou transversaux :

- Volet 1 : Écologie Industrielle et Territoriale ;
- Volet 2 : Aménagement et économie circulaire ;
- Volet 3 : Économie de la fonctionnalité ;
- Volet 4 : Consommation écoresponsable, alimentation et gaspillage alimentaire ;
- Volet 5 : Réemploi, réutilisation et réparation ;
- Volet 6 : Gestion et traitement des déchets des entreprises ;
- Volet 7 : Gestion et traitement des déchets des ménages ;
- Volet 8 : Tarification incitative ;
- Volet 9 : Soutien à la planification des déchets en Ile-de-France.

En 2018, l'ADEME a financé plus de 60 projets pour environ 7.7 M€ d'aides.

- **PEXE** : Organisation d'une action en faveur de la coopération entre les éco-entreprises et les territoires d'Ile-de-France. Plan d'actions dédié au rapprochement des territoires franciliens et des porteurs de solutions écotecnologiques régionaux afin d'accélérer la mise en œuvre de projets d'économie circulaire.
- **VAC** : Etude économie de la fonctionnalité pour une entreprise qui vend des mobilis-homes de chantier. Elaboration d'une offre d'innovation servicielle et expérimentation de l'économie de la fonctionnalité sur le marché du cantonnement de chantier.

- **ECO VALORISATION** : Création d'une plateforme de valorisation des terres excavées non polluées des chantiers du Grand Paris.
- **LES ECO-CHARLIE** : Redistribution des invendus alimentaires de magasins biologiques. 93K€
- **Moulinot Compost & Biogaz** : Installation d'un système de déconditionnement de déchets alimentaires dans le cadre de la nouvelle plateforme de compostage et lombricompostage de Vert-le-Grand (91).
- **CA Versailles Grand Parc** : Mise en œuvre de la Tarification Incitative sur 7 communes de Versailles Grand Parc (58000 habitants).
- **RIVED** : Création d'une ressourcerie à Orly (94). Travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment en vue de la création d'une ressourcerie.

MODALITES DE CANDIDATURE ET CALENDRIER DE LA SESSION:

- Dépôt des fiches de présélection des candidatures :
Jusqu'au 25 septembre à 17h00
- Dépôt du dossier complet de candidature sous format informatique et déposé sur la plateforme de dépôts et suivis des appels à projets de l'ADEME :
Le 14 novembre

Dossier de candidature, calendrier actualisé et informations complémentaires sur :

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/IDFECD20192019-108-1>

Service de presse ADEME IDF

Tiphaine ARMAND – 06 25 28 64 28 – tiphaine.armand@havas.com

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation www.ademe.fr et www.ademe.fr/ile-de-france